Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro ISN : 9528
Centre d'intérêt : 620

Germain, Reynald.

Guide d'aménagement des services de garde en milieu scolaire : éducation préscolaire et enseignement primaire / [Reynald Germain]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, [1989?].
27 p. : ill. ; 28 cm.

Code : 27-1990 ; 8990-0132. Bibliogr. : p. 25.

ISBN 2-550-14733-2

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Services de garde • Aménagement • Garderie • Education préscolaire • Primaire (Ordre d'enseignement)

Ce guide d'aménagement établit les principes généraux devant orienter l'implantation et l'aménagement d'un local de service de garde en milieu scolaire. On y traite d'abord des caractéristiques fonctionnelles, des aspects architecturaux et des aspects techniques du local du service de garde. Puis on aborde le sujet de l'emplacement du local et de ses relations avec les autres fonctions de l'école.

Type de document :

GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

9528

éducation préscolaire
enseignement primaire

Québec

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

GUIDE D'AMÉNAGEMENT

DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE
ET
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I - LE LOCAL DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Caractéristiques fonctionnelles 5

Aspects architecturaux 8

Aspects techniques 13

CHAPITRE II - LE SERVICE DE GARDE DANS L'ÉCOLE

Emplacement du local 21

CONCLUSION 23

BIBLIOGRAPHIE 25

COLLABORATION 27

INTRODUCTION

Le présent guide d'aménagement s'appuie sur l'adoption, par le gouvernement, d'une politique des services de garde à l'enfance pour l'ensemble du Québec.

Ce document traite, AU PREMIER CHAPITRE, des caractéristiques fonctionnelles, des aspects architecturaux et des aspects techniques du local du service de garde.

Le DEUXIÈME CHAPITRE aborde le sujet de l'emplacement du local et de ses relations avec les autres fonctions de l'école.

NOTE

Dans ce document, le terme *local* **signifie** *local du service de garde en milieu scolaire,*

et le terme *service* **signifie** *service de garde.*

CHAPITRE I

LE LOCAL DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES

ASPECTS ARCHITECTURAUX

ASPECTS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES

A. L'ORGANISATION DU SERVICE

Trois principales variables pourront influencer l'organisation du service de garde en milieu scolaire: les élèves à qui il est destiné, les services à assurer et l'horaire.

LES ÉLÈVES

Le service de garde en milieu scolaire accueille des élèves déjà inscrits à l'école. Le nombre de ces élèves est variable et ne peut être déterminé de façon précise. Il est généralement fonction de l'horaire de travail des parents. Ce facteur influence les heures d'arrivée et de départ des élèves. Le service doit toutefois respecter un rapport de 20 élèves maximum par personne-ressource.

LES SERVICES

Les élèves auront à vivre, durant les périodes de garde, une cohabitation plus intense que durant les périodes de cours. Cette cohabitation implique des besoins fort différents selon l'âge des élèves. Dans plusieurs écoles, par exemple, des élèves du préscolaire, du premier et du deuxième cycle du primaire auront à partager certaines activités, ce qui demande une souplesse dans le fonctionnement du service.

L'HORAIRE

Pour bien préciser le type de service de garde décrit dans le guide, le tableau suivant illustre globalement les périodes de temps à couvrir, c'est-à-dire le matin avant les cours, de 7 h à 8 h 30 environ, durant la période du midi et l'après-midi après les cours jusqu'à 17 h 00, souvent 18 h 00 et parfois même 18 h 30.

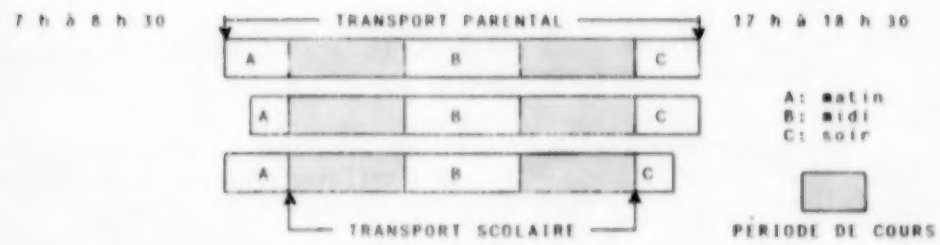

B. LE LOCAL - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Trois principes orientent la conception du local de garde en milieu scolaire:

PREMIER PRINCIPE

Le local a une superficie d'environ 72 m², soit l'équivalent d'une classe. Il joue le rôle de local de référence. C'est l'endroit où s'exercent le contrôle des arrivées et des départs ainsi que les tâches administratives du personnel responsable. Diverses activités se déroulent dans ce local; celui-ci pourra également être utilisé à tous les jours par les élèves de l'éducation préscolaire pendant la demi-journée où ceux-ci n'ont pas accès aux autres locaux de l'école.

DEUXIÈME PRINCIPE

La notion de local de référence implique l'accessibilité à d'autres locaux de l'école; cette accessibilité permet de rentabiliser des locaux scolaires ou des locaux de service par une extension de leur horaire d'utilisation, par exemple:

- Les classes, la bibliothèque, le local de musique ou les autres locaux disponibles pour les activités calmes;

- La cour d'école, la salle d'activités physiques et l'espace polyvalent pour les activités de jeux;

- L'espace polyvalent, une classe ou le local du service de garde pour les activités d'arts plastiques;

- Le service aux dîneurs: quelques scénarios sont possibles selon l'organisation scolaire, la superficie disponible ou encore les ressources financières et humaines pouvant y être affectées:

- Le dîner préparé par un traiteur;
- Le dîner préparé à l'école;
- Le dîner apporté par l'élève.

Dans ce dernier cas, un réfrigérateur ainsi qu'un four à micro-ondes devraient être prévus pour conserver et réchauffer les aliments.

TROISIÈME PRINCIPE

Pour ne pas doubler les superficies affectées aux installations sanitaires et aux vestiaires, ces superficies sont exclues du local de garde compte tenu que les élèves sont aussi inscrits à l'école et utilisent ces services. Ceux-ci doivent être situés à proximité du local de garde, afin de réduire les déplacements des élèves.

ASPECTS ARCHITECTURAUX

A. AMÉNAGEMENT DU LOCAL

L'aspect du local de garde est celui d'une classe ordinaire pourvue d'un mobilier adapté à l'âge des élèves. Du fait que le local n'a pas de vocation scolaire rattachée à un programme d'enseignement, le choix et la disposition du mobilier à l'usage des élèves pourront varier pour correspondre aux besoins des usagers. Il importe cependant de prévoir les dimensions et les caractéristiques de ce mobilier pour qu'il soit adaptable à tous les groupes d'âge.

Une autre possibilité consiste à se doter de deux types de mobilier, l'un correspondant aux élèves de l'éducation préscolaire et du premier cycle, et l'autre aux élèves du deuxième cycle. Au besoin, comme par exemple lors d'une baisse du nombre d'élèves inscrits, le rangement du mobilier excédentaire pourra se faire dans le dépôt de l'école.

Trois types de mobilier de rangement de l'équipement à l'usage des élèves sont possibles:

- Des armoires murales fixes; celles-ci seront conçues selon les besoins (tablettes amovibles et portes munies d'une surface d'affichage);

- Des armoires métalliques normalisées qu'il est possible de placer contre le mur, ou de façon à diviser le local. Ce type d'armoire a le désavantage d'être assez bruyant;

- Des modules sur roulettes que l'on peut bloquer à volonté; ce type de rangement permet aussi de diviser la superficie du local en zones; cette organisation convient surtout aux élèves du premier cycle et aux enfants de l'éducation préscolaire.

modules de rangement

Il faut de plus prévoir un bureau et un classeur à l'usage de la personne s'occupant des fonctions administratives (inscriptions, contrôle des présences, etc.).

Un comptoir avec évier, placé dans un coin du local, peut être utile lors des activités d'arts plastiques, de toute activité de jeu nécessitant l'usage de l'eau ou pour l'hygiène dentaire.

Si des activités d'arts plastiques sont réalisées dans le local, une partie des murs libres pourra être recouverte d'une surface d'affichage, afin d'exposer les travaux des élèves.

Un exemple d'aménagement d'un local de service de garde en milieu scolaire est proposé à la page 11. Il va de soi que cet aménagement peut varier en fonction des besoins et du choix du mobilier.

LÉGENDE

1. ADMINISTRATION DU SERVICE DE GARDE.

2. SUPERFICIE POUR ACTIVITÉ SPÉCIALISÉE.

3. ARMOIRE À PAPETERIE (GESDECS 6632-400-02)
   HAUTEUR: 183 cm; LARGEUR: 91 cm; PROFONDEUR: 51 cm.

4. ARMOIRES DE RANGEMENT INTÉGRÉES AU MUR.

5. COMPTOIR AVEC ÉVIER
   HAUTEUR: 63 cm; LONGUEUR: 150 cm; PROFONDEUR: 60 cm.

6. CLASSEUR LATÉRAL À TROIS TIROIRS (GESDECS 6631-206-00).

7. BUREAU EN STRATIFIÉ (GESDECS 6611-313-00)
   LARGEUR: 76 cm; LONGUEUR: 122 cm.

8. TABLE CARRÉE À PIEDS AJUSTABLES (GESDECS 6623-213-00)
   HAUTEUR: 56 À 76 cm; LARGEUR: 91 cm; PROFONDEUR: 91 cm.

9. TABLE RECTANGULAIRE À PIEDS AJUSTABLES
   * GESDECS 6651-185-00
     HAUTEUR: 56 À 76 cm; LARGEUR: 122 cm; PROFONDEUR: 61 cm;
   * GESDECS 6651-183-00
     HAUTEUR: 56 À 76 cm; LARGEUR: 122 cm; PROFONDEUR: 76 cm.

10. MODULE DE RANGEMENT: DIMENSIONS VARIABLES SELON LES BESOINS.

11. TABLE TRAPÉZOÏDALE À PIEDS AJUSTABLES
    GESDECS 6651-150-04
    HAUTEUR: 56 À 76 cm; CÔTÉS: 76, 76, 76, 152 cm;
    GESDECS 6651-152-00
    HAUTEUR: 56 À 76 cm; CÔTÉS: 61, 61, 61, 122 cm.

12. TABLEAU D'AFFICHAGE (GESDECS), CHOIX DE GRANDEURS.
    TABLEAU FEUTRE (GESDECS), CHOIX DE GRANDEURS.

13. CARPETTE AMOVIBLE: DIMENSIONS VARIABLES.

14. FENESTRATION INTÉRIEURE: DIMENSIONS VARIABLES.

15. VESTIAIRES: ARMOIRE-PENDERIE (GESDECS 6632-400-00).

16. SORTIE VERS L'EXTÉRIEUR.

NOTE

A- Gesdecs: La gestion des équipements des commissions scolaires (FCSCQ).
B- Voir page 12 pour l'illustration du mobilier.

Exemple d'aménagement du local de garde

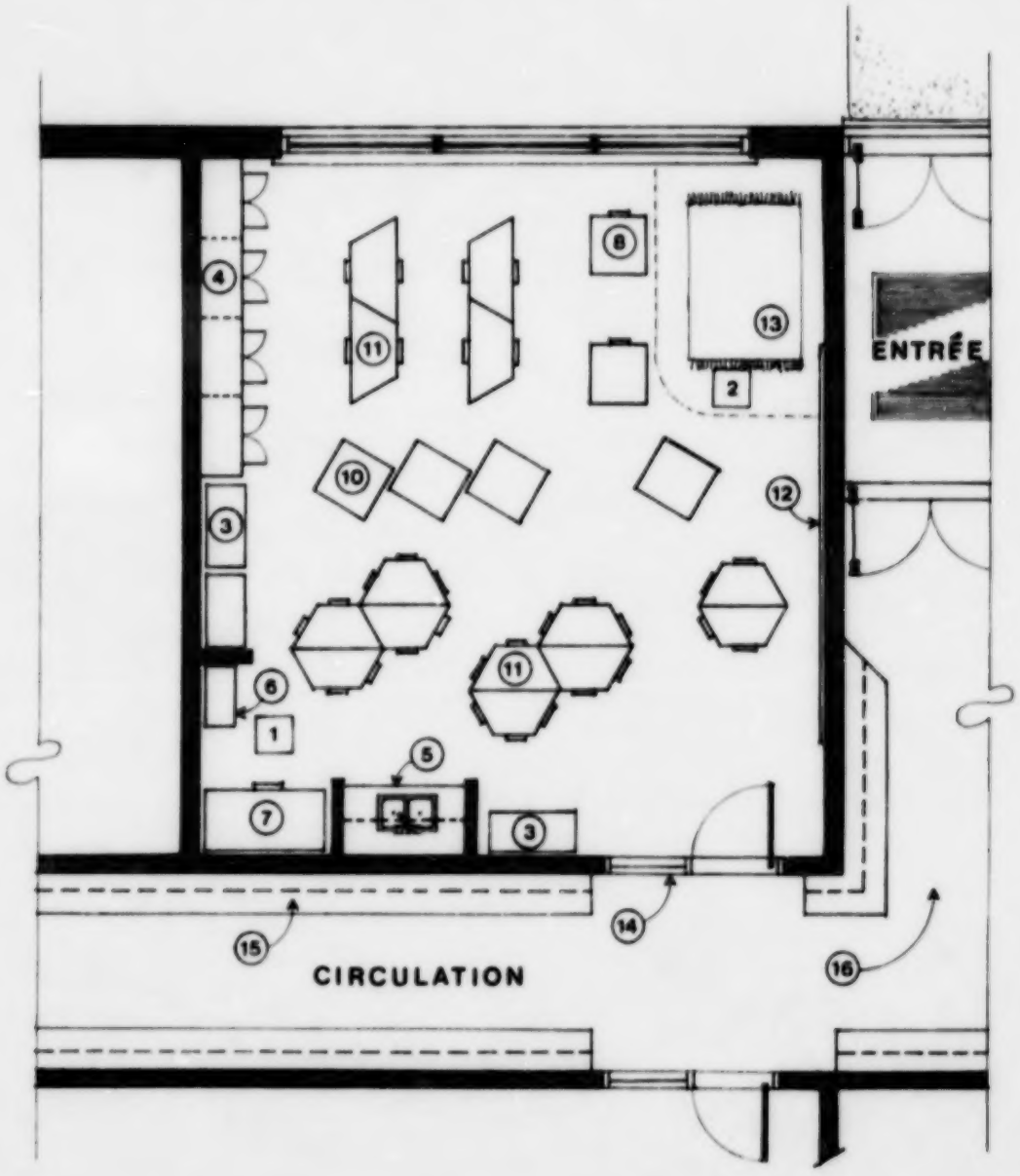

Quelques suggestions pour le mobilier

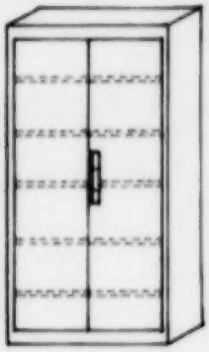

(3) Armoire à papeterie

(4) Classeur latéral à trois tiroirs

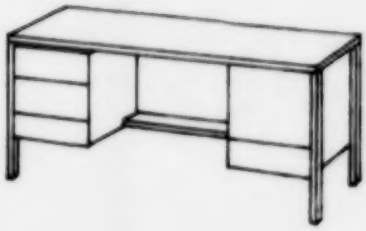

(7) Bureau en stratifié

(9) Table rectangulaire à pieds ajustables

(8) Table carrée à pieds ajustables

(11) Table trapézoïdale à pieds ajustables

ASPECTS TECHNIQUES

A. L'ACOUSTIQUE DU LOCAL

Le service de garde en milieu scolaire devra répondre aux exigences acoustiques d'une salle où les élèves produisent plus de bruit que dans une salle de classe, compte tenu du fait que le type d'encadrement diffère.

Cependant, comme l'ensemble de l'école est mis à la disposition des élèves et que le local sert surtout de référence dans l'école, on peut en déduire que le principal problème d'acoustique est celui de la réverbération à l'intérieur du local. La réverbération est la prolongation d'un son (écho, après l'interruption de sa source).

Un des moyens d'obtenir un niveau de réverbération acceptable à l'intérieur d'un local consiste à doser la proportion des surfaces réfléchissant les sons par rapport aux surfaces absorbantes. Tous les matériaux mous et poreux constituent des absorbants sonores. Plus la porosité d'un matériau est élevée, plus son pouvoir d'absorption acoustique est important. On peut diviser le local par des écrans recouverts de tissus absorbants et ignifuges, par des étagères au dos desquelles on peut fixer des carreaux acoustiques ignifuges qui serviront aussi de surface d'affichage. Les armoires intégrées peuvent aussi être munies de portes recouvertes d'un matériau absorbant.

Les tentures épaisses, en plus d'atténuer les bruits venant de l'extérieur, absorbent la réverbération produite à l'intérieur. Le tapis peut jouer un rôle absorbant mais il n'est pas recommandé à cause des problèmes d'hygiène. Cependant, on peut installer quelques carpettes amovibles et lavables dans certains espaces d'activités: lecture, musique, jeux de blocs, causerie ... Le revêtement de sol coussiné ne contribue pas à réduire la réverbération comme le fait le tapis, mais reste tout de même une solution valable pour contribuer à amortir l'impact.

Un plafond de tuiles acoustiques de bonne qualité élimine une partie de la réverbération. Dans un petit local au plafond très élevé, il est préférable de couvrir de tuiles le haut des murs.

Il existe aussi un système de rectangles ou de longues banderoles de tissus courbes suspendus verticalement. Ces éléments sont supportés par des crochets fixés au plafond. Ils ont l'avantage d'être facilement transportables si l'on doit changer de local. Il faut cependant s'assurer que les tissus utilisés soient ignifuges (d'une durée équivalente à celle des tuiles acoustiques requises pour l'ensemble de l'école) et ne dégagent pas de fumées toxiques lorsque soumis à la flamme.

panneaux suspendus

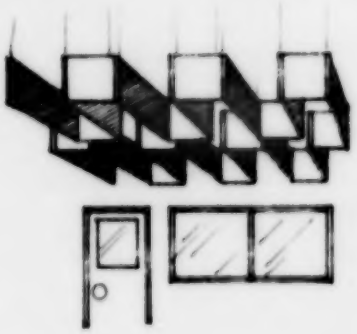

banderoles

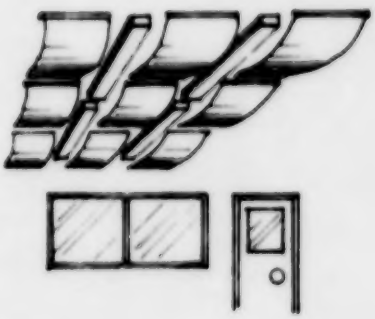

B. L'ÉCLAIRAGE DU LOCAL

ÉCLAIRAGE NATUREL

L'éclairage naturel est idéal si les fenêtres sont orientées vers le nord; si elles sont orientées vers le sud ou l'ouest, la source de lumière devient très vive en après-midi. On peut remédier à ce problème par l'installation de rideaux ou de stores. Une meilleure vision est obtenue si la personne est placée dos aux fenêtres ou perpendiculairement à celles-ci. L'éclairage naturel s'avère donc très efficace, mais on doit avoir recours à l'éclairage artificiel étant donné les variations régulières de la lumière du jour.

ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

Les tubes fluorescents, répandus à cause de leur efficacité, produisent un éclairage performant et uniforme; c'est celui qui se rapproche le plus de la lumière naturelle. Les tubes fluorescents dégagent aussi moins de chaleur que les appareils incandescents. Tous les tubes doivent cependant être de la même température de couleur. Ils doivent être recouverts de diffuseurs afin d'atténuer la luminance vive et de répartir uniformément la lumière vers la surface éclairée.

Quelques appareils de lumière incandescente, tels des projecteurs sur rail, peuvent contribuer à animer certaines zones du local. Il est par contre préférable que ceux-ci soient contrôlés par rhéostat.

CONSEILS PRATIQUES

- Un plafond et des murs blancs ou très pâles au fini mat ou perlé sont plus efficaces pour optimiser l'éclairage d'une pièce. Pour un meilleur confort visuel, utiliser des surfaces de travail pâles ou neutres, mates plutôt que lustrées. Les surfaces mates absorbent la lumière et la diffusent dans toutes les directions tandis que les surfaces lustrées réfléchissent la lumière et provoquent l'éblouissement: c'est le phénomène de la réflectance.

- Il est conseillé d'avoir une réflectance plus faible pour tous les plans horizontaux comme les planchers, les tables et les appareils, pour éviter qu'ils réfléchissent trop de lumière vers les yeux. Les surfaces vernies, glacées, émaillées, plastifiées constituent des sources de réflexion nuisibles pour l'oeil. Pour éviter ce problème, les tables peuvent être recouvertes d'un vinyle pâle et mat.

- Les finis de couleur claire sont plus agréables et nécessitent moins d'éclairage. Il faut éviter les contrastes excessifs, le noir et le blanc par exemple, qui deviennent gênants pour les yeux qui doivent sans cesse se réajuster.

NORMES

Le document *"Normes d'électricité"* publié à l'intention des établissements scolaires par le ministère de l'Éducation (code 27-1811), précise entre autres les principales recommandations concernant l'éclairage. La norme recommandée pour l'éclairement du local de garde est de 700 lux.

C. QUALITÉ DE L'AIR

- Les règlements et les règles de l'art exigent un remplacement d'air à un taux minimum de sept litres d'air neuf par seconde par occupant, pour la dilution adéquate des odeurs. Dans le local de garde, qui peut être comparé à une classe, l'air ambiant doit être remplacé à un taux de six changements complets à l'heure.

- La superficie fenestrée représentera de 12 à 18 % de la superficie desservie (ex.: 15 % de 72 m^2: 10,8 m^2). La superficie ouvrante représentera un minimum de 5 % de la superficie de plancher. Cette superficie pourra être limitée à 2 % (particulièrement pour les orientations sud-est et ouest) dans le cas où un système de ventilation mécanique est prévu.

- Dans le cas où un système de ventilation est prévu, la superficie de fenêtres ouvrantes peut être réduite à 2 % de la superficie de plancher (orientations sud, est ou ouest).

NORMES ET AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DU MEQ

- Le document *"Normes de mécanique"* publié à l'intention des établissements scolaires (code 27-1810), fournit plus de détails concernant la ventilation et le chauffage.

- La monographie *"Débit d'air vs les standards du ministère de l'Éducation"* publiée le 5 août 1985 par la Direction des équipements.

- Le document d'information *"Qualité de l'air dans les écoles"* (code 27-1842) publié le 28 octobre 1985 par la Direction des équipements.

- Le document d'information *"Qualité de l'air dans les écoles (aspects architecturaux)"*, publié le 25 novembre 1985 par la Direction des équipements.

D. HYGIÈNE

Prévoir un mobilier et un recouvrement de plancher facile à entretenir. Si des activités au sol sont prévues, l'utilisation de carpettes dans les zones de jeu est recommandée afin d'assurer le confort des participants. Dans ce cas, il est nécessaire de passer l'aspirateur tous les jours et d'utiliser un désinfectant à tapis quelques fois par année.

Si des repas sont servis dans le local, les tables devraient être recouvertes d'une surface facile à nettoyer, tel un laminé plastique. Il est recommandé de nettoyer la surface des tables après chaque repas.

Dans le cas où des appareils électroménagers sont utilisés pour la conservation et la préparation de certains aliments, le nettoyage régulier de ceux-ci doit être effectué.

Les produits de nettoyage doivent être gardés dans des contenants opaques, dans une armoire fermée à clef.

E. AUTRES CONSEILS

- La couleur est un facteur déterminant pour créer un environnement stimulant. Consulter à cet effet la monographie publiée par le MEQ intitulée *"La couleur dans l'école primaire"* (code 27-1771).

- Il faut s'assurer que le mobilier et les matériaux utilisés soient sécuritaires et résistants. Éliminer les arêtes vives et les fixations exposées tels les boulons et les vis.

- La quantité de l'équipement et du mobilier sera proportionnelle au nombre d'élèves et aux différents groupes d'âge qui auront parfois à cohabiter dans le local.

- Quelques fabricants de mobilier scolaire offrent des meubles ajustables à différents niveaux ou transformables au besoin, selon le principe des meubles "en kit".

- Si des médicaments sont gardés dans le local, ils doivent être rangés dans une armoire fermée à clef.

- Les modules de rangement peuvent être munis de roulettes, afin de pouvoir réaménager le local ou de créer un cloisonnement psychologique. Certains types de roulettes peuvent être bloquées afin d'assurer la stabilité du meuble; le choix de celles-ci s'effectue en fonction du poids du meuble. À des fins de sécurité, la hauteur de ce mobilier doit être telle qu'il soit impossible pour un élève de le renverser.

- Prévoir des chaises de hauteur différente, selon l'âge des élèves, ainsi qu'un nombre de chaises proportionnel au nombre d'élèves dans chaque groupe d'âge (5 à 12 ans).

- Il importe, avant d'acheter le mobilier, d'évaluer ce qui est disponible dans l'école ou à la commission scolaire et qui peut être utilisé ou recyclé pour le service de garde. Lors de l'achat du matériel requis, on devra s'assurer qu'il soit solide et durable. Il est souvent préférable de payer un léger surplus pour acquérir un équipement de meilleure qualité, utilisable pendant plusieurs années.

CHAPITRE II

LE SERVICE DE GARDE DANS L'ÉCOLE

EMPLACEMENT DU LOCAL

EMPLACEMENT DU LOCAL

A. ACCÈS ET SERVICES DE BASE

Si les élèves sont transportés par les parents, ceux-ci auront idéalement accès au service de garde par le stationnement de l'école, dont une partie pourra être aménagée en débarcadère menant par un trottoir à une entrée de l'école. Il faudra éviter, lors de la planification de cet aménagement, les interférences entre la circulation automobile et celle des élèves.

Le local devrait être situé près d'une entrée extérieure protégée de la circulation des automobiles et des autobus scolaires par une séparation physique (clôture, haies, etc.).

Selon le principe énoncé au CHAPITRE I, concernant l'accessibilité à plusieurs locaux de l'école, le meilleur emplacement du service de garde se situe non loin des locaux d'usage commun. Ce principe doit prioritairement être respecté pour les services connexes, tels les vestiaires, les installations sanitaires et l'accès à un dépôt pour le matériel lourd. La proximité du local avec les principaux locaux de service de l'école est un atout important, permettant de réduire les déplacements dans l'école et de faciliter le contrôle des élèves.

Le schéma suivant illustre de façon succincte les relations fonctionnelles avec les autres services de l'école.

Relations fonctionnelles avec l'école

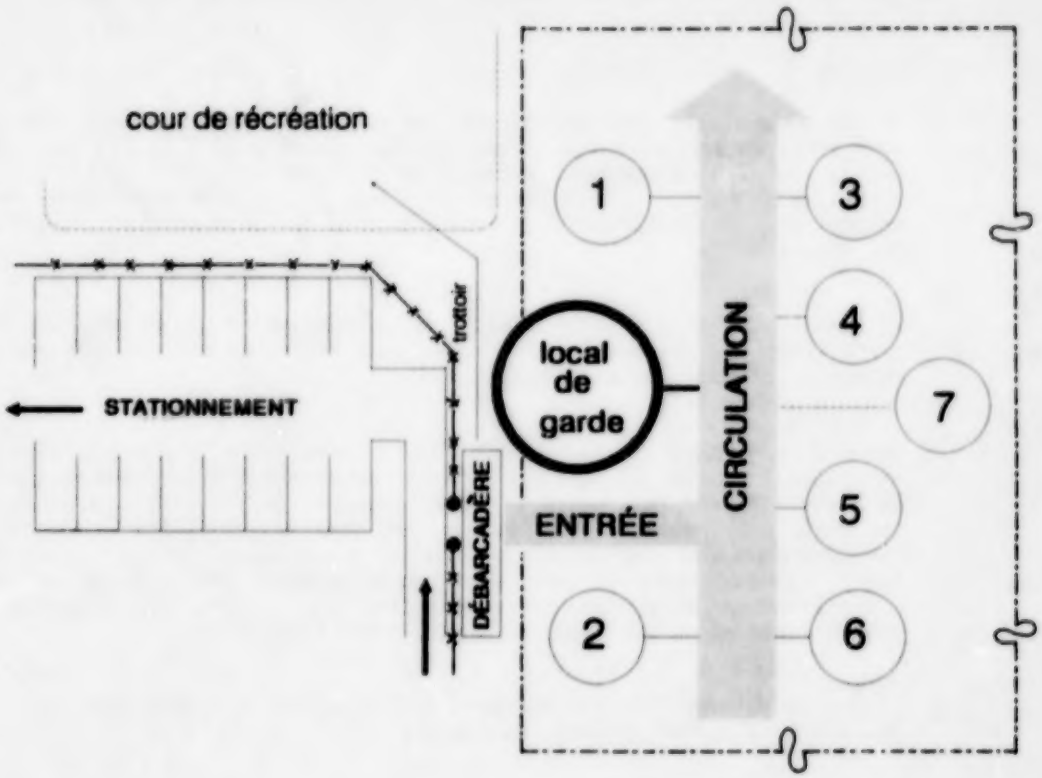

LÉGENDE

1- vestiaires
2- service aux dîneurs
3- installations sanitaires
4- salle(s) de classe
5- bibliothèque
6- dépôt de l'école
7- gymnase ou salle d'activités physiques

CONCLUSION

Comme on a pu le constater, le présent guide d'aménagement établit les principes généraux devant orienter l'implantation et l'aménagement d'un local de service de garde en milieu scolaire. Évidemment, il n'existe pas de solution unique à cet aménagement, puisque le contexte architectural et l'organisation scolaire représentent des variables qui font de chaque projet un cas particulier.

Pour l'équipement et le matériel didactique, la référence principale est le catalogue (1) de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec; ce catalogue est un complément au présent guide.

---

(1) Voir la bibliographie, à la page 25.

BIBLIOGRAPHIE

- *Recueil d'activités pour les services de garde en milieu scolaire*, Document préliminaire, ASGMSQ.

- *Loi sur les services de garde à l'enfance*, L.R.Q., chapitre S-4.1, 7 avril 1987.

- *Guide d'aménagement d'une garderie*, Office des services de garde à l'enfance, ISBN 550-12037X, 1985.

- *La mise sur pied d'une garderie*, Office des services de garde à l'enfance, ISBN 2-551-06760X, 1987.

- *Les garderies en milieu scolaire au Canada*, Association canadienne d'éducation, ISBN 0-919078-83-4, 1983.

- *Stratégie architecturale pour éviter les problèmes de bruit et pour optimiser les conditions acoustiques en garderie et autres services de garde à l'enfance*, Guide préliminaire par Line Melançon, Claire Truchon et Murray Hodgson, du groupe d'acoustique de l'Université de Montréal (GAUM) et du groupe d'acoustique de l'Université de Sherbrooke (GAUS).

- *Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance (projet)*, Document d'orientation, ISBN 2-550-19195-1, 1988.

- *Protocole d'entente entre le ministère de l'Éducation et l'Office des services de garde à l'enfance*, ISBN 2-550-19195-1, 4° trimestre 1988.

- *Règles budgétaires pour l'année scolaire 1989-1990 (commissions scolaires), mesure 30260 concernant les services de garde*, Ministère de l'Éducation, Direction générale du financement, mai 1989, ISBN-2-550-14775-8, 73-0014.

- *Catalogue d'équipements en maternelle et service de garde*, Fédération des commissions scolaires (GESDECS) ISBN 2-920895-30-3, mai 1989.

REMERCIEMENTS

NOUS DÉSIRONS TÉMOIGNER NOTRE RECONNAISSANCE
À TOUS CEUX ET CELLES
QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉS LORS DES VISITES
D'ÉCOLES ET LORS DE LA RÉDACTION
DU PRÉSENT GUIDE D'AMÉNAGEMENT.

RÉDACTION

M. Reynald Germain, architecte
Direction générale des services administratifs aux réseaux
Direction des équipements scolaires
Ministère de l'Éducation

COLLABORATION

Mme Mireille Beaulac
Office des services de garde à l'enfance

Mme Huguette Chabot
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Mme Alberte Décarie, Mme Céline Michaud, M. Claude Marin
Direction de la coordination des réseaux
Ministère de l'Éducation

M. Luc Desgagnés, M. Michel Parent, M. Jean Drouin, M. Daniel Chagnon
Direction générale des services administratifs aux réseaux
Direction des équipements scolaires
Ministère de l'Éducation

Mme Nicole Gagnon
Direction générale des programmes
Ministère de l'Éducation

Mme Nicole Thibault
Responsable du service de garde - École Champigny
Commission scolaire Ancienne-Lorette

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

97-199
97-0-01